

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

## **Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Le point de la situation**

à l'issue de la réunion du Collège des acteurs organisée par RFF le 8 avril 2015



### **1. Audience du Président de la CNDP [24 mars 2015]**

Monsieur Christian LEYRIT, président de la CNDP, a accordé audience à une délégation du GIR<sup>1</sup> le 24 mars suite à sa demande du 13 mars portant sur les modalités de reprise de la concertation sur la LN-PCA. A été associé à l'entretien M. Philippe Quèvremont, nouveau Garant désigné à cet effet.

Les échanges ont porté sur les regrets exprimés par le GIR sur la manière dont la concertation s'était déroulée, puis suspendue, au cours des dernières années et sur ses souhaits de reprise sur des bases constructives.

Le GIR a commenté à cet effet les différentes propositions qu'il a ensuite rappelées au nouveau Garant par courrier [cf. Encadré + Annexe 1].

Le Président de la CNDP a fait large écho à ces observations en évoquant les mesures innovantes en matière de démocratie participative, mesures qu'il compte faire adopter par les plus hautes instances. Ces propositions ont été portées depuis lors à connaissance du public dès le 26 mars par la Lettre d'information de la CNDP de mars 2015 [cf. Annexe 2].

Christian LEYRIT a également laissé entendre que, compte tenu des délais écoulés (plus de cinq ans) depuis la publication du bilan du Débat public, la poursuite du projet pourrait relever de l'ouverture d'un nouveau débat public.

### **2. Réunion RFF du Collège des acteurs [8 avril 2015]**

Pour sa part, se référant à la décision ministérielle du 7 mai 2014 validant la zone de passage préférentielle (ZPP) de la priorité 1, et à celle du Comité de Pilotage de juillet 2014 pour le lancement de la 2<sup>ème</sup> phase des études du projet conduisant à la réalisation du dossier pour l'enquête d'utilité publique sur la priorité 1, RFF réunissait le 8 avril 2015, le Collège des acteurs "afin de :

- faire le point sur l'avancement du projet et les décisions gouvernementales,
- faire un retour sur le bilan de la phase d'information et de consultation sur les zones de passage préférentielles de priorité 1 et 2
- poursuivre la réflexion sur les propositions d'évolutions du cadre de la concertation en phase 2 des études du projet." (sic)

---

<sup>1</sup> Claude Brulé, administrateur délégué auprès des administrations centrales et Jacques Molinari, Secrétaire scientifique

Cette réunion du Collège des Acteurs a rassemblé une quarantaine de participants, dont quelques représentants institutionnels.

À l'issue de la présentation du "*Bilan de la consultation sur la zone de première priorité (ZPP)*" [priorité 1 du projet] par Jean-Michel CHERRIER, Directeur territorial adjoint SNCF Réseau, de nombreux participants ont exprimé leur déconvenue, sinon leur irritation, quant aux lacunes et aux anomalies de la concertation. En soulignant la faible implication des élus et du public qu'ils attribuent aux modalités de la concertation, certains d'entre eux ont demandé l'ouverture d'un débat public abordant en cohérence l'ensemble de la problématique d'un projet que RFF qualifie de "*Grand projet ferroviaire Sud Europe Méditerranée*".

La rencontre s'est achevée sur un appel de RFF, à l'attention du Collège des acteurs, à répondre aux trois questions suivantes :

- *sur quels sujets la concertation devrait-elle porter en priorité ;*
- *sur le calendrier de la concertation ;*
- *sur les modalités de la concertation.*

### **3. Rencontre de partenaires de la phase initiale du Projet**

À l'occasion de la réunion du Collège des acteurs, quelques partenaires de la phase initiale du Projet se sont auparavant rencontrés le même jour (8 avril) à Marseille pour échanger sur les propositions à formuler sur les suites à donner à la concertation.

Ont participé à cette rencontre improvisée

AGAM : Xavier MOIROUX

Cluster Paca Logistique : Isabelle BARDIN, Déléguée générale ; Maud SIWEK, Chargée de mission

GIR Maralpin : Claude BRULÉ ; Pierre DESRIAUX ; Jacques MOLINARI ; Jean PIRAUD

Marseille Provence Métropole : Vincent TOUZE

SFU : Marc PETIT, Président régional Paca

[n'ont pu être joints à temps Association TGV-PCA (Cofhuat) et CCIMP]

Les participants sont convenus de s'associer à la demande formulée par le GIR auprès du Président de la CNDP et à l'attention du nouveau Garant [cf. Encadré] et qu'ils se sont déclarés prêts à partager.

Il semble que, de surcroît, à la lumière des informations recueillies lors des entretiens à la CNDP et de la réunion des acteurs qui s'est ensuivie, la demande de *ouverture d'un nouveau débat public* soit justifiée par la nécessité de procéder, d'une part, à la mise en cohérence du précédent débat public sur Marseille-Nice avec son diverticule Nice-Italie dans l'approche circumméditerranéenne, et, d'autre part, de la prise en compte "participative" selon les canons de la CNDP, des décisions de la Commission "*Mobilité 21*".

Une telle demande serait d'autant plus justifiée qu'elle s'engagerait sur une durée de quatre mois, nullement supérieure à celle de la concertation annoncée par RFF, et qu'elle n'entraînerait aucun retard dans la poursuite du projet.

**Encadré** – Requête formulée par le GIR à l'attention de Messieurs Christian LEYRIT, Président de la CNDP et Philippe QUÈVREMONT, Garant de la concertation, le 24.03.2015, portant sur les enjeux justiciables d'un réexamen approfondi de la part du Maître d'ouvrage.

- À l'encontre des errements passés, dont un bilan a été dressé par le GIR Maralpin et ses partenaires, prise en compte des orientations novatrices exposées par Monsieur le Président Leyrit en matière de démocratie participative.

-//-

- Abandon, au profit d'une approche transversale, du cloisonnement géographique (par départements), cloisonnement contradictoire, à la fois avec l'aménagement de l'arc méditerranéen ferroviaire et avec la dégradation de son homologue historique signalé par le récent rapport d'audit de la SNCF.
- Reprise des ateliers transversaux "Gares" et "Fret" dont le cours fut fort inopportu-  
nément interrompu.

Cl. Brulé & J. Molinari, le 10 avril 2015



## **ANNEXE 1 – Demande d'audience auprès du Président de la CNDP**

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

*SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : [gir.maralpin@wanadoo.fr](mailto:gir.maralpin@wanadoo.fr) – Internet : [www.gir-maralpin.org](http://www.gir-maralpin.org)*

Monsieur Christian LEYRIT  
Président de la Commission nationale du débat public  
CNDP  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France

**Notre réf. :** CD.2015.03.13.CndpPrésidentDemAudienceLnPCA

**Objet :** LnPCA - Demande d'audience

Menton, le 13 mars 2015

Monsieur le Président

Nous avons appris par voie de presse la désignation par la CNDP, lors de sa réunion du 4 mars dernier, de Monsieur Philippe Quevremont, nouveau Garant de la concertation pour la projet de ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, laquelle entre dans une nouvelle phase d'études préalables à l'ouverture de l'enquête publique pour les sections prioritaires.

Nous avons également appris incidemment que la maître d'ouvrage du projet organisait le 8 avril prochain, suite à cette nomination et en la présence du nouveau Garant, une réunion du "Collège des Acteurs" à laquelle nous n'avons pas été conviés.

Ainsi que nous vous en avons fait part, par un courrier en date du 28 mai 2004 et lors d'un bref entretien que vous nous avez accordé à Paris le 16 juin dernier, à l'occasion du Colloque International "Le Citoyen et la décision publique", notre société savante, qui, depuis la naissance du projet, s'est impliquée avec nombre de partenaires institutionnels, professionnels et associatifs, dans le projet, dans

son approfondissement et dans sa réorientation [notamment dans le cadre d'ateliers dont il a obtenu la création avec ses partenaires *TGV-PCA*, *Cluster Paca Logistique*, *Société française des urbanistes (SFU)*] a été très déçu par la désinvolture avec laquelle, le précédent Garant s'est dessaisi de ses responsabilités, s'effaçant de la scène ces deux dernières années au cours desquelles le dispositif de concertation était pourtant en vigueur à travers les Comités territoriaux (dont le GIR Maralpin est membre), et au cours desquelles se poursuivait le processus d'élaboration du projet.

Outre ses nombreuses observations formulées tout au long du déroulement de la concertation, le GIR Maralpin a notamment adressé le 12 novembre 2012 à RFF en réponse à sa demande d'avis en date du 16 octobre de la même année un mémoire intitulé

Avis du GIR Maralpin sur le bilan de la concertation dressé par RFF

Comme toutes les observations qui précédaient et qui l'ont suivi, cet avis a été adressé en copie au garant d'alors sans le moindre retour ni écho, garant qui a cru devoir s'acquitter de sa tâche et produisant un rapport à la CNDP daté du 20 juillet 2013 dont nous vous laissons juge de la qualité et du contenu.

Les enjeux de la ligne nouvelle, qui, sous sa nouvelle version, répond parfaitement aux attentes partagées par nos partenaires et nous-mêmes, sont d'une très haute importance et requièrent le soutien de l'ensemble des acteurs et aussi - et surtout - celui de la population.

Cependant, les errements en matière de concertation que nous nous sommes appliqués à déplorer ont entaché la qualité de la réflexion et l'ont en grande partie appauvrie, au moment où s'engageront de procédures susceptibles de susciter des oppositions locales de plus grande intensité et ampleur que celles de la première phase d'études.

Le moment est venu de reprendre la concertation délaissée depuis plus de deux années et de l'entreprendre, non pas sous une approche fractionnée par départements comme ce fut le cas depuis le début du projet, mais dans la cohérence, dans une perspective d'aménagement du territoire et avec un souci pédagogique dont il n'a pas été fait preuve jusqu'ici.

À la veille de la relance de la concertation sur un projet dont les enjeux sont à la mesure de trois métropoles et de l'arc méditerranéen, nous souhaiterions vous entretenir de ces préoccupations et de notre souci de tirer les enseignements d'une procédure de concertation non aboutie qui gagnerait à s'enrichir - tant qu'il est encore temps - d'une démarche soucieuse de pédagogie, tant à l'égard de la population que de ses représentants élus.

Ne doutant pas que nos réflexions s'inscrivent dans la démarche dont vous avez campé les grandes lignes en présidant au Colloque international "*Le citoyen et la décision publique*" et, dans l'attente de pouvoir nous en entretenir avec vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du GIR Maralpin  
Christian COLLET

●

## ANNEXE 2

CNDP - Lettre d'information – Mars 2015 – Démocratie participative : la CNDP présente ses propositions

[cf. <http://www.armadiyo.com/mailings/cndp/cndp-lettre-info-mars-2015.html>]

●